

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage tenue le jeudi 04 octobre 2012 à 19h30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS :	M. Lewis Camden	maire
	M. Richard Breton	conseiller poste 1
	M. Richard Lefebvre	conseiller poste 2
	M. Denis Toutant	conseiller poste 3
	M. Pierre Bilodeau	conseiller poste 4
1	M. Jacques Chabot	conseiller poste 6

ABSENTS : Mme Louise Lefebvre Vail conseillère poste 5

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent le Directeur général et Secrétaire-Trésorier, Frédéric Desjardins.

Un avis spécial a été donné le 01 octobre 2012 par Monsieur Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier, qu'une session extraordinaire du Conseil municipal de cette Municipalité sera tenue au lieu ordinaire des sessions à vingt heures, jeudi le 04 octobre 2012 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants à savoir :

- Adjudication du contrat de pavage d'un tronçon de la route Ross ;
- Achat et transport MG-20 pour la préparation de la fondation supérieure;
- Embauche d'une firme pour l'analyse du bitume;
- Achat et transport de gravier MG-20 pour le rechargement des accotements (après pavage) d'un tronçon de la route Ross;
- Autorisation de travaux d'amélioration du réseau routier | Rang Belfast;
- Approbation de dépenses dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports du Québec – amélioration du chemin du rang St-Charles; - retirée
- Programmation des automates et installation de régulateurs de niveau aux stations de pompage St-David et des Chutes. - retirée

RÉSOLUTION 1099-04-10-2012
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2012

L'ouverture de la séance extraordinaire du 04 octobre 2012 est proposée par le conseiller Richard Breton à 20h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1100-04-10-2012
ADJUDICATION DU CONTRAT DE PAVAGE D'UN TRONÇON DE LA ROUTE ROSS

Attendu que la Municipalité a autorisé par voie de résolution le 09 septembre 2012 un appel d'offres public pour la pose d'un revêtement bitumineux dans la portion de la route Ross qui a fait l'objet de travaux de réfection au mois de juin de cette année;

Attendu que ces travaux devront être réalisés entre le 8 et le 27 octobre 2012;

Attendu qu'un avis d'appel d'offre public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SE@0);

Attendu que quatre soumissions ont été déposées le 04 octobre 2012 avant 11h00, date et heure de clôture de la période d'appel d'offres;

Attendu que l'ouverture publique des soumissions déposées ont été effectuées à 11 h 01 en présence de Madame Jacqueline Demers-Blais, adjointe-administrative, Monsieur Claude Fortin, Inspecteur municipal. Monsieur Lewis Camden, Maire tous trois à titre de témoins et Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de personne responsable de l'appel d'offres.

Attendu que les montants des offres de services déposées sont les suivants :

Entreprises	Grand total (taxes incluses)
Ray-Car, Division de Sintra Inc.	290 540.68\$
Les Entreprises Lévisiennes	292 292.89\$
P.E. Pageau Inc.	309 070.05\$
G.P.C. Excavation Inc	429 512.11\$

Attendu que la Municipalité a nommé par voie de résolution le 01 octobre dernier les membres du comité d'étude des soumissions et que ce dernier a formulé ses recommandations quant à la conformité de ces dernières au Conseil municipal;

Attendu que l'entreprise Ray-Car, Division de Sintra Inc. a déposé la soumission la plus basse et qu'elle est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu unanimement

D'octroyer le contrat de pavage à l'entreprise Ray-Car, Division de Sintra Inc. du 678, rue Commerciale à St-Jean-Chrysostome, pour un montant de 290 540.68\$ les taxes incluses.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10035 000 – Immobilisations – Programmation TECQ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1101-04-10-2012 **ACHAT ET TRANSPORT DE GRAVIER MG-20 POUR LA PRÉPARATION** **DE LA FONDATION SUPÉRIEURE**

Attendu que la Municipalité a décidé de procéder à la pose d'un revêtement bitumineux dans la portion de la route Ross qui a fait l'objet de travaux de réfection au mois de juin de cette année;

Attendu que dans le document d'Appel d'offres - Contrat de pavage – route Ross, la Municipalité s'engage à fournir, pour les travaux de préparation finale de la fondation supérieure, le gravier MG-20;

Attendu que la Municipalité a octroyé par voie de résolution le 21 juin 2012 la fourniture de gravier MG-20 au taux de 9.74\$ plus les taxes la tonne métrique à la compagnie Les Entreprises Lévisiennes Inc.;

Attendu que le gravier MG-20 utilisé pour les travaux de préparation finale de la fondation supérieure doit, pour assurer l'homogénéité du matériel utilisé, provenir du même fournisseur;

Attendu que la compagnie Les Entreprises Lévisiennes Inc. garantit le même taux de 9.74\$ plus les taxes la tonne métrique pour la fourniture de gravier MG-20

Attendu que la quantité nécessaire de gravier MG-20 est évaluée approximativement à 2000 tonnes métriques pour un montant d'achat total de 19 480.00\$ plus les taxes;

Attendu que le transport du gravier MG-20 est évalué à 8.835\$/ la tonne plus les taxes pour une quantité de 2000 tonne métrique pour un montant total de 17 670.00\$ plus les taxes;

Attendu que ces travaux devront être réalisés entre le 8 et le 27 octobre 2012;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot et résolu unanimement

D'autoriser l'achat de 2000 tonnes métriques de gravier MG-20 au montant de 19 480.00\$ plus les taxes de la compagnie Les Entreprises Lévisiennes Inc. du 215, rue Principale de Saint-Étienne-de-Lauzon.

D'autoriser le transport du gravier MG-20 au montant de 17 670.00\$\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10035 000 – Immobilisations – Programmation TECQ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1102-04-10-2012

SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE POSE D'UN REVÊTEMENT BITUMINEUX DANS LA ROUTE ROSS

Attendu que la Municipalité a décidé de procéder à la pose d'un revêtement bitumineux dans la portion de la route Ross qui a fait l'objet de travaux de réfection au mois de juin de cette année;

Attendu que ces travaux devront être réalisés entre le 8 et le 27 octobre 2012;

Attendu que la Municipalité a demandé à deux compagnies spécialisées des prix pour la surveillance de ces travaux;

Attendu que M. Luc Carrier, de la compagnie Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée, 2320, rue de Celles, Bureau 100, Québec, G2C 1X8, a informé la Municipalité que sa compagnie était dans l'impossibilité de répondre à sa demande pour la période visée;

Attendu que M. Marc-Olivier Parent de la compagnie Inspec-Sol Inc., 2181, 4^e Rue, Saint-Romuald, G6W 5M6, propose à la Municipalité d'utiliser la proposition budgétaire # N/Réf. : PB-8209 déjà faite pour la surveillance des travaux de réfection du mois de juin et d'en appliquer les taux horaires à la surveillance des travaux de la pose du revêtement bitumineux;

Attendu qu'il faut compter environ 3 heures de surveillance bureau et 35 heures de surveillance de chantier plus les frais de transport et les frais d'analyses des échantillons d'asphalte (si nécessaire);

Il est proposé par le conseiller Denis Toutant et résolu unanimement

De confier à la compagnie Inspec-Sol Inc., 2181, 4^e Rue, Saint-Romuald, G6W 5M6, le mandat de surveillance de la pose d'un enrobé bitumineux sur une portion de 2,7 kilomètres dans la route Ross.

Que les coûts totaux soient calculés de la façon suivante : la surveillance bureau au coût de 270\$ (3 h x 90\$/h), la surveillance chantier au coût de 1 925\$ (35h x 55\$/h), des frais de transport de 215.60\$ et des analyses des échantillons d'asphalte 750\$ pour un total approximatif de 3 160.60\$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10035 000 – Immobilisations – Programmation TECQ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1103-04-10-2012

ACHAT ET TRANSPORT DE GRAVIER MG-20 POUR LE RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS (APRÈS PAVAGE) D'UN TRONCON DE LA ROUTE ROSS;

Attendu que la Municipalité a autorisé par voie de résolution le 09 septembre 2012 un appel d'offres public pour la pose d'un revêtement bitumineux dans la portion de la route Ross qui a fait l'objet de travaux de réfection au mois de juin de cette année;

Attendu que dans le document d'Appel d'offres - Contrat de pavage – route Ross, la Municipalité s'engage à fournir, pour les travaux de rechargement des accotements, le gravier MG-20B;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu unanimement

D'autoriser l'achat d'une quantité de quelques de 1200 tonnes métriques de gravier MG-20B au taux de 7.00\$ plus taxes / la tonne au montant total de 8400.00\$ plus les taxes pour le rechargement des accotements de l'entreprise BG Bilodeau inc. du 462, route du Moulin à Saint-Sylvestre.

D'autoriser le transport au taux de 4.843\$ plus les taxes / la tonne pour un montant de 5 811.60\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10035 000 – Immobilisations – Programmation TECQ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1104-04-10-2012

AUTORISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUR LE RANG BELFAST

Attendu que des travaux d'amélioration du réseau routier sont prévus sur un tronçon du rang Belfast;

Attendu que ces travaux consistent à reprofiler les fossés;

Attendu que ces travaux sont estimés à 2 470.00\$ plus les taxes selon la répartition des coûts suivante :

9.5 heures de pelle à 110\$/heure	1045.00\$ plus les taxes
9.5 heures x 2 camions à 75.00\$/heure	1425.00\$ plus les taxes
Total	2 470.00\$ plus les taxes

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement

D'autoriser une dépense de 2470.00\$ plus les taxes relatives à des travaux de reprofilage de fossé dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier local sur le chemin du rang Belfast.

Que les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 03 10029 000 – Programmation voirie (Autres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 1105-04-10-2012

LEVÉE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement que la session soit et est levée à 21h23.

Lewis Camden,
Maire

Frédéric Desjardins
Directeur général et
secrétaire-trésorier